

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE

2 Place Porte Saint-Antoine

79220 CHAMPDENIERS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20250318-D2025-3-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

délibération :

D2025-3-1

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 35

Votants : 40

Objet : Subvention 2025 CSC

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 18 mars à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du Smited, ZAE de Montplaisir 79220 Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président

Date de convocation du : 11 mars 2025

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Madame CHAUSSEY Francine, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNE Thierry, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MARSAULT Annie, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISOUS Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam

Pouvoirs :

Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur JEANNOT Philippe
Monsieur BARANGER Johann a donné pouvoir à Madame CHAUSSEY Francine
Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DESBORDES Gwénaél
Monsieur CLEMENT Philippe a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Monsieur LEGERON Vincent a donné pouvoir à Monsieur BIRE Ludovic

Absent(s) : Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Madame ATTOU Yves, Monsieur BARANGER Johann, Madame BECHY Sandrine, Monsieur CLEMENT Philippe, Madame LEGERON Vincent, Monsieur MEEN Dominique

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur ;

VU la compétence exercée en matière de gestion des actions petite enfance et enfance et en faveur des jeunes ;

VU la délibération du 22 septembre 2020 confiant la gestion du multi accueil les Bootchoos à Champdeniers au Centre socio-culturel les Unis Vers ;

VU la convention d'objectifs et de moyens 2022-2025 signée le 13 décembre 2022 et notamment son art. 4 ;

VU la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 signée le 10 juillet 2023 et notamment son article 4 ;

CONSIDERANT le bilan des actions 2024 menées par le CSC favorisant le développement social et le bien-être des enfants par la gestion et la mise en œuvre d'actions éducatives et de loisirs en faveur de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et le pilotage nécessaire pour conduire ces actions ;

CONSIDERANT les acomptes versés au titre de l'année 2024 sur les différentes actions portées à la convention ;

Monsieur le Président expose :

Mesdames et messieurs,

Le Centre socio-culturel Les Univers en Val de Gâtine a mené en 2024 un certain nombre d'actions favorisant le développement social et le bien-être des enfants. Il a également mis en œuvre des actions à visée éducative et de loisir en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. On pourra notamment rappeler :

- L'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi et des vacances scolaires des 3-11 ans
- Le relais petite enfance
- Le lieu d'accueil enfants parents
- Le multi accueil Les bootchoos à la suite de la halte-garderie
- La coordination CTG
- Les pôles jeunesse
- Le pilotage des actions du CSC

Au regard des statuts de la Communauté de communes, il semble important de continuer à soutenir l'action menée par le CSC envers ces publics. C'est pourquoi il est proposé une subvention globale qui permettra à CSC de poursuivre les actions décrites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'ATTRIBUER** une subvention globale de 207 128 € au titre de l'année 2024 au centre socio-culturel Les Unis vers en Val de gâtine relative aux actions indiquées ci-dessus.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2025 - article 65748.

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, notification

Emis le 18/03/2025
Publié le 28/03/2025
Transmis en sous-préfecture le 28/03/2025

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

